



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité départementale de  
l'architecture et du patrimoine  
des Bouches-du-Rhône

Affaire suivie par  
valerie.vilovar@culture.gouv.fr

Tel. : (33) [0]4 96 17 02 84


Notre références :

N° 002

L'Architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le Président  
Conseil de territoire du Pays salonais  
281 boulevard Maréchal Foch  
BP 274  
13666 SALON DE PROVENCE cedex

 modif simplifiée 4 dec 2019.odt

Marseille, le 6 janvier 2020

**OBJET : Territoire du Pays Salonais, commune de Salon de Provence  
modification simplifiée n°4 du PLU**

Vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée n°4 du plan local d'urbanisme de la commune de Salon de Provence en vue de la démolition reconstruction des bâtiments du STECAL au lieu dit des Moulédas.

Ce secteur n'est pas concerné par une protection au titre des monuments historiques ou des sites. Il ne semble pas non plus abrité d'élément du patrimoine bâti.

En conclusion, je n'ai pas d'observation sur ce dossier

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Marc GILLET

Copie à :

DDTM, Service Territorial Centre